

PROGRAMME DE FORMATION

AIPR CONCEPTEUR

AIPR : formation concepteur à proximité des réseaux

Cette formation AIPR s'adresse au salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ».

En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Citer la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Manipuler le Guide technique Travaux.
- Identifier les risques métier.
- Adapter les méthodes de travail.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR concepteur.

PUBLIC VISE

- Responsables de projets Salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux ;
- Salariés de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux.

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire

DURÉE

7 heures (dont 1 heure d'examen)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 12 personnes maximum

DATE INTRA-ENTREPRISE

Contactez-nous

LIEUX

SEI, 3 rue de la liberté, Marigot, SAINT-MARTIN

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposés théoriques et échanges avec les participants

MATERIEL D'APPRENTISSAGE

Vidéoprojecteur – Ordinateurs portables pour le passage du QCM

MODALITES D'ACCES

Recrutement : Entretien de motivation.

Délai d'accès : Une réponse vous sera communiquée sous **15 jours**.

MODALITES D'ENCADREMENT

Formateur AIPR du niveau AIPR Concepteur

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux

La réglementation DT – DICT

Principaux points de repères

La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

Définitions et glossaire

Les différents acteurs de la réforme DT – DICT

Les types de réseaux concernés (DT – DICT)

Les cas de dispense

Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) DT suivie d'une DICT

La préparation du projet

La préparation des travaux DT-DICT conjointes « Régime simultané »

L'exécution des travaux

Le marquage-piquetage

Cas particulier des travaux urgents « ATU »

Application du « guide technique »

La reconnaissance sur le terrain

En cas de dommage, d'arrêt de chantier...

Examen

REFERENCES REGLEMENTAIRES

– Formation en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Évaluation à chaud

Validation des acquis par l'examen QCM AIPR à passer sur le site internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Attestation AIPR CONCEPTEUR délivrée par l'employeur (durée de validité : 5 ans)

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'APPRECIATION DU RESULTAT

– Feuille d'émargement

– Attestation de formation

– Attestation de réussite à l'examen le cas échéant

– Questionnaire d'évaluation de la formation

MODALITES DE FINANCEMENT

Tarifs : À partir de 250 euros TTC. Passage du test uniquement : 75 euros TTC.

INFORMATION HANDICAP

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser votre situation à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le référent handicap de SEI :
0590 87 33 12

Diane AUTIER - info@soualigaeducation.fr

CONTACT DE LA FORMATION

Véra BRAMI

info@soualigaeducation.fr

0590 87 33 12

0690 24 87 67

INDICATEURS DE RESULTATS

- Taux de satisfaction : **En cours**
- Nbre de bénéficiaires : **En cours**
- Taux d'abandon : **En cours**
- Taux de réussite : **En cours**
- Taux d'insertion global dans l'emploi : **En cours**
- Taux d'insertion dans le métier visé : **En cours**